



DECISION 3(XXIV)

CRITERES ET INDICATEURS DE L'AMENAGEMENT DURABLE DES FORETS TROPICALES NATURELLES

Le Conseil international des bois tropicaux,

Rappelant la Décision 5 (XXI) concernant la nécessité d'élaborer des exemples supplémentaires de l'application des indicateurs dans le document no. 3 de la Série OIBT : Politique forestière, "Critères de mesure de l'aménagement durable des forêts tropicales" afin de les rendre plus utilisables et de faciliter la mesure et le suivi de la marche vers l'Objectif An 2000;

Accueillant avec satisfaction le rapport du Groupe d'experts sur les Critères et indicateurs de l'aménagement durable des forêts tropicales naturelles [Document ITTC(XXIV)5 Rev.1]) qui est basé sur les observations suscitées par le rapport intérimaire du Groupe;

Accueillant aussi avec satisfaction les observations supplémentaires formulées sur ce rapport à la vingt-quatrième session du Conseil;

Notant qu'une révision à l'annexe 3 du rapport a été effectuée en réponse à ces observations après avoir été décidée à l'unanimité.

Décide de:

1. Prier le Directeur exécutif de préparer une publication de l'OIBT sur la base de l'annexe 3 du rapport intitulée "*Critères et indicateurs de l'aménagement durable des forêts tropicales naturelles*";
2. Autoriser le Directeur exécutif à financer le coût de cette publication à partir du Compte spécial et inviter les Membres à contribuer au Compte spécial à cet effet;
3. Prier le Directeur exécutif de diffuser largement cette publication aux membres et autres parties intéressées;
4. Encourager les pays membres à considérer l'application des Critères et Indicateurs révisés de l'OIBT dans leurs rapports à l'OIBT concernant l'Objectif An 2000;
5. Prier instamment les Pays membres d'élaborer des projets pour mettre à l'épreuve les Critères et les Indicateurs révisés;
6. Prier le Directeur exécutif de réunir un Groupe d'experts avant le 30 septembre 1998, composé de représentants de trois pays producteurs et de trois pays consommateurs, pour élaborer un guide sur les méthodes possibles de synthèses de données sur les indicateurs aux deux niveaux d'application des "*Critères et indicateurs pour l'aménagement durable des forêts tropicales naturelles*" de l'OIBT;

7. Autoriser le Directeur exécutif à engager deux consultants pour élaborer, avant le 31 août 1998, un document de travail à l'usage du Groupe d'experts;
8. Autoriser le Directeur exécutif à organiser le financement du Groupe d'experts et des consultants à partir du Compte spécial et à inviter les membres à contribuer au Compte spécial à cet effet;
9. Prier le Directeur exécutif de diffuser le projet de guide dans les trois langues de travail aux membres et observateurs accrédités, et aux organisations internationales intéressées, préalablement à la vingt-cinquième session du Conseil;
10. Inviter les membres et les observateurs accrédités et organisations internationales intéressées à soumettre leurs observations sur le projet de guide avant le 31 mars 1999 pour les y faire incorporer par le Secrétariat en consultation avec les membres du Groupe d'experts.
11. Prier le Directeur exécutif de présenter le guide révisé dans les trois langues de travail pour approbation par la vingt-sixième session du Conseil, et
12. Autoriser le Directeur exécutif à faire le nécessaire pour financer la publication et la large diffusion du Plan de travail à partir du Compte spécial, et inviter les membres à contribuer au Compte spécial à cette fin.

* * *